

**2009/1819 - Dans le cadre de l'action sociale conduite par la Ville de Lyon en direction des publics en difficultés, attribution de subventions à plusieurs organismes, et approbation des termes de conventions de financement.** (Direction de l'Action Sociale - ) (BMO du 12/10/2009, p. 1743)

Rapporteur : Mme GUILLAUME Sylvie

(MM. Hémon et Delacroix ne prennent pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)  
(Adopté.)